

*Loi sur l'assurance-chômage*

On a accusé notre parti d'être contre les pauvres et les chômeurs. La principale ville de ma circonscription compte un pourcentage de chômeurs un peu moindre que celui du reste du Canada. Les Loyalistes de l'Empire uni sont des gens durs à la besogne et ils travaillent alors que d'autres restent oisifs. Je n'hésite pas à dire que ce parti, dont je suis fier d'être membre, n'en veut aucunement aux pauvres et aux chômeurs.

**Des voix:** Bravo!

**M. Ellis:** Nous sommes bien au fait des problèmes auxquels doivent faire face les chômeurs et nous sommes d'avis qu'il y a lieu de prendre des mesures pour leur trouver un emploi et non pour leur assurer des prestations d'assurance-chômage. Je ne m'attaquerai pas à la légalité de cette question ainsi que s'y sont adonnés d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, je termine en disant que ce fut une vaste fumisterie et cela de la part d'un gouvernement qui a voulu se défaire d'un plafond légitime et logique qu'il s'était imposé en premier lieu et qu'il veut maintenant jeter par-dessus bord parce qu'elle lui cause des ennuis.

**L'hon. M. Mackay:** Puis-je poser une question au député, monsieur l'Orateur? En raison de l'honnêteté dont le député a fait preuve en me citant sans texte—et je l'en félicite car il a été passablement exact—a-t-il dit que j'avais donné à entendre que tout le déficit de 189 millions de dollars serait récupéré sans trop de difficulté sur une période d'un an? Est-ce cela qu'il a dit?

**M. Ellis:** Monsieur l'Orateur, à 10 heures moins vingt de la soirée, je crois que nous avons assez débattu la question. Le député est fort capable de se rappeler mes paroles, c'est-à-dire que les chiffres donnés dans les augmentations ne sont pas suffisants et que nous aurons à faire face à d'autres majorations que devront assumer les employeurs et les employés du pays.

**Des voix:** Bravo!

*[Français]*

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le président, comme j'ai l'impression que je serai l'un des derniers qui feront des remarques sur ce bill, je crois de mon devoir d'en dire quelques mots.

Dans ma circonscription, comme dans les autres d'ailleurs, il y a un nombre de chômeurs qui dépasse de beaucoup ce qu'on pourrait appeler un nombre raisonnable, même si le chômage doit être considéré comme un mal en soi, et qu'il ne devrait même pas exister au Canada.

J'ai écouté quelques discours avec plus d'attention, et je me rends compte que le gouvernement a largement dépassé ses prévisions de l'an dernier.

A mon sens, le fait de supprimer le plafond est sans doute une occasion pour le gouvernement de ne pas avoir à donner des explications à la Chambre, s'il en venait à dépasser le plafond établi.

Au fait, il est parfaitement logique de conserver un certain plafond, étant donné que toute administration doit être suivie de très près, et je crois qu'une administration qui dépasse des crédits prévus devrait répondre de ses actes au Parlement.

Même si la loi à l'étude n'était pas adoptée, cela n'empêcherait aucunement les bénéficiaires de toucher leurs prestations, car s'il y a manque de fonds, il aurait fallu, dès septembre, prendre des mesures en conséquence.

[M. Ellis.]

A mon sens, un plafond n'est pas en soi une chose tellement mauvaise; au contraire, et je suis d'accord que le gouvernement devrait s'expliquer à la Chambre, s'il lui arrivait de dépasser le plafond, quoique celui actuellement suggéré par le parti conservateur progressiste soit sensiblement supérieur à celui qui existait antérieurement.

• (2140)

J'aimerais également, comme l'a fait le député de Lotbinière (M. Fortin), au nom des chômeurs de ma circonscription, inviter le ministre à considérer un problème très important, soit celui des services de la Commission de l'assurance-chômage qu'on devrait améliorer pour assurer les bénéficiaires que leurs prestations seront versées à temps.

Je pense que dans ma circonscription, comme dans toutes les autres d'ailleurs, il existe un problème sérieux au sein des services de la Commission de l'assurance-chômage. Au fait, on n'a pas été capable d'établir certains bureaux régionaux, à cause d'une centralisation trop considérable, et je me demande si l'on s'appliquera à assurer de meilleurs services pour que les bénéficiaires touchent leurs prestations à temps. On a dit et répété que ces personnes avaient payé leurs cotisations, tout comme ceux qui n'ont pas été obligés de recourir aux prestations, et je pense qu'il est important que le ministre songe à améliorer ce système en augmentant le personnel dans les divers bureaux et en revenant à l'administration antérieure, qui permettait aux bénéficiaires de toucher leurs prestations à temps.

Plusieurs questions ont été posées au ministre, et celui-ci a toujours répondu en assurant qu'il considérerait les plaintes faites par les députés au nom de centaines de chômeurs de ma circonscription, comme au nom des milliers d'autres du reste du Canada. Je crois qu'on ne dira jamais trop au ministre l'importance d'améliorer ces services, pour que les chômeurs puissent toucher leurs prestations, au lieu d'être obligés de recourir aux allocations de bien-être social, comme cela s'est vu il y a quelques mois encore.

Je crois que ce problème est très grave et que le ministre, étant au courant de la situation, devrait faire davantage pour que les chômeurs puissent enfin toucher leurs prestations.

Monsieur le président, je ne voudrais pas priver la Chambre de l'occasion de voter ce soir, mais puisque les chômeurs ne sont pas satisfaits de l'administration actuelle du régime, il serait souhaitable que le gouvernement s'explique quand il dépasse le plafond établi. Il me semble que c'est tout à fait juste, car on a dépassé de beaucoup le plafond prévu l'an dernier. Je crois cependant qu'en toute logique, nous devons conserver un plafond, non seulement pour que le gouvernement se sente contrôlé, mais pour qu'il soit obligé de donner à la Chambre les raisons qui le motivent quand il dépasse ce plafond. Voilà la seule façon, pour le Parlement, d'obtenir les renseignements voulus.

Monsieur le président, je terminerai mes remarques en invitant encore une fois le ministre à s'appliquer davantage à la tâche et en priant le gouvernement de mieux s'occuper des services auxquels le prestataire est en droit de s'attendre.